

EN SUISSE		A L'ETRANGER				
BeNeFri <small>www.unifr.ch/benefri</small>	Mobilité suisse	Swiss European Mobility (à la place d'Erasmus)	Convention	ISEP (International Student Exchange Program) <small>www.isepstudyabroad.org/</small>	PÉÉ (Québec) (Programme d'échanges étudiants) <small>www.echanges-etudiants.bci-qc.ca</small>	Swiss European Mobility Stage
5 CONDITIONS : 1. Etre immatriculé à l'Université de Fribourg. 2. Payer ses taxes à l'Université de Fribourg. 3. Avoir accompli 60 ECTS (à partir du 3ème semestre de Bachelor) avant le début du séjour. Se référer aux recommandations de sa faculté. SAUF BeNeFri et Stage SEMP, dès le 1^{er} semestre. 4. Obtenir l'accord du coordinateur de mobilité. 5. Satisfaire aux exigences de l'université (organisme) d'accueil.						
--		Le séjour de mobilité peut durer un ou deux semestres			Le séjour de mobilité peut durer un ou deux semestres	
DESCRIPTION	Cours ponctuels suivis à l'Université de Berne et/ou de Neuchâtel.	Séjour d'études dans une autre haute école suisse (Université ou Ecole polytechnique fédérale).	Séjour d'études dans une université des 28 états membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie et Macédoine, sur la base d'accords avec les universités de ces universités.	Coopération scientifique et échange d'étudiants avec une vingtaine d'universités permettant un séjour d'études exonéré des taxes d'études dans l'université d'accueil. Convention proposée dans un domaine particulier ou pour l'ensemble des facultés.	ISEP-Exchange : choix parmi une centaine d'universités privées ou publiques aux USA et une trentaine d'universités du monde entier. Programme très compétitif. ISEP-Direct : accès à une quarantaine d'universités du monde entier. Programme payant. Excellentes chances de placement si bon dossier.	Possibilité d'accomplir un séjour d'études dans un des 10 établissements universitaires québécois (francophones ou anglophones).
SELECTION	Places selon les conventions de branches. A consulter sur le site internet.	--	Nombre de places limitées. Par niveau (BA, MA, DOC), maximum 12 mois de séjour SEMP (Etudes + Stage).	Nombre de places limitées.	Une fois sélectionnés par le SRI, en accord avec le Vice-recteur en charge de l'International, les étudiants sont placés par le réseau ISEP. Pas de garantie d'être placé dans l'université du 1er choix. Posséder un excellent niveau d'anglais/TOEFL obligatoire. Priorité aux étudiants en MASTER. Posséder un dossier académique solide. Etre engagé dans des activités hors de l'université est un atout.	Posséder un dossier académique solide.
DELAIS	www.unifr.ch/benefri	1. Effectuer votre demande de mobilité out (candidature) en ligne sur le portal MyUnifr. 2. Imprimer le formulaire de candidature et le faire signer par le coordinateur/conseiller aux études. 3. Uploader le formulaire de candidature avec tous les documents demandés sur MyUnifr et transmettre votre demande de mobilité.				
	30 sept 19 pour SA 19 28 février 20 pour SP 20	15 avril 20 pour SA 20 15 novembre 20 pour SP 21	15 janvier 20 pour SA 20, AA 20-21 et SP 21 Droit : 31 octobre 19, www.unifr.ch/ius	31 octobre 19 pour SA 20, AA 20-21 et SP 21		Au plus tard 1 mois avant le début du stage et avant l'obtention du diplôme.
CANDIDATURE	--	Les étudiants de la Faculté de Droit se renseigneront auprès du Bureau Erasmus et des relations internationales de la Faculté de Droit, qui applique une procédure propre.	Après nomination auprès de l'université d'accueil (UA), il/elle reçoit la marche à suivre pour l'envoi du dossier de candidature à l'UA qui doit accepter la candidature.	Une fois sélectionné pour ISEP-Exchange : Un accès est ouvert sur le site d'ISEP pour les étudiants sélectionnés où un nouveau dossier de candidature au programme ISEP doit être complété en ligne. Délai : 31.01.20 pour le SA20/AA20-21 et 30.06.20 pour le SP21. Lire attentivement toutes les informations avant de remplir le dossier et contacter le SRI en cas de questions.	Une fois sélectionné, un code est communiqué par le SRI donnant accès en ligne au formulaire de candidature qui exige la liste d'un choix d'établissements québécois où l'on souhaite effectuer son séjour d'études.	Pour être éligible à la bourse de stage SEMP, le stage doit faire l'objet d'une reconnaissance dans le cadre des études (crédits, rédaction d'un travail, etc.). Exception pour les stages après l'obtention du diplôme.
LANGUE	Avant le départ, avoir des connaissances linguistiques suffisantes pour mener une vie sociale satisfaisante et participer activement au séjour de mobilité est une condition indispensable. A la fin du séjour, être capable de présenter des travaux et de passer des examens dans la langue cible. Test linguistique souvent exigé. Se référer aux conditions de l'université (organisme) d'accueil.					
	--	Cours intensifs parfois proposés par les universités/entreprises d'accueil avant le début de la période d'études/de stage. Se renseigner sur le site internet de celles-ci pour connaître les dates et le coût.				
	Il est recommandé de suivre des cours avant de partir en séjour. Différentes options à l'Université de Fribourg : •Cours de langue & certifications internationales •Médiathèque et bibliothèque de langues •Uni-Tandem (partenariats linguistiques entre étudiants) Plus d'informations : www.unifr.ch/centredelangues.					
BUDGET	Établir un budget pour la période considérée, en tenant compte des frais de voyage, de logement, d'entretien et d'études (stage). Ces coûts varient selon le programme et le pays choisis.					
	<ul style="list-style-type: none"> • Livres et matériel de cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Logement + nourriture • Transport vers le pays d'accueil et sur place • Assurances (maladie et RC) • Dépenses personnelles • Livres et matériel de cours • Frais administratifs Facultatif : <ul style="list-style-type: none"> • Cours de langue • Taxes de base de l'université d'accueil • Visa/autorisation de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes ISEP : Placement fee : ISEP-Exchange/ISEP-Direct = US\$ 100 au dépôt du dossier (non remboursable !) + US\$ 325 à l'acceptation du dossier. • ISEP-Exchange : Coût facturé par semestre : CHF 3'500 - 4'500 déduction faite du subside de l'Unifr. (Coût réel : CHF 7000 à 9000), logement sur le campus universitaire et repas inclus. • ISEP-Exchange - ISEP-Direct : Assurance-maladie : environ US\$ 86 par mois. Délai pour le paiement des frais de séjour et l'assurance : env. juillet20 pour SA20 et AA20-21 et décembre20 pour SP21 • Autres frais : visa, voyage, frais personnels et livres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir environ CAN\$ 12'000 par année afin de couvrir les frais de séjour et les dépenses personnelles. • Montant calculé sans les frais de transport vers le Québec. • Frais de visa • Assurances • Livres et matériel de cours Facultatif : <ul style="list-style-type: none"> • Cours de langue • Visa/autorisation de séjour 		
BOURSE	Pas de bourse financée par l'Unifr, mais indemnités de déplacement.	Pas de bourse financée par l'Unifr.	Bourse de mobilité financée par la Confédération et payée par le SRI. Montant 20-21 : CHF 1600 / semestre	Pas de bourse financée par l'Unifr.	ISEP-Exchange : subside accordé par l'Unifr pour contribuer aux frais de séjour qui sont facturés ISEP-Direct : pas de bourse de l'Université	Pas de bourse financée par l'Unifr . Bourse de mobilité financée par la Confédération et payée par le SRI. Montant 20-21 : CHF 440 / mois
	Bourse cantonale : faire la demande comme d'habitude à l'organe compétent. Bourse accordée selon les critères habituels, pour autant que le séjour de mobilité fasse partie intégrante des études. Bourses d'Etats étrangers octroyées aux étudiants suisses : annoncées sur le site internet de la CRUS www.crus.ch dans la rubrique « Bourses d'Etat ».					
LOGEMENT	--	Dans le cadre de nombreux programmes, logements réservés par les universités partenaires dans les résidences universitaires. Renvoyer dans les délais les formulaires de réservation de chambres au Service compétent de l'université d'accueil. Le logement n'est pas obligatoirement garanti, certaines universités ne s'occupant pas de la réservation de chambres. Demander des adresses au Service de logement de l'université concernée.		ISEP-Exchange : Logement compris dans les frais de séjour et assuré par l'université d'accueil. ISEP-Direct : logement parfois compris dans les frais de séjour, cela dépend de l'université choisie.	Le logement n'est pas obligatoirement garanti, certaines universités ne s'occupant pas de la réservation de chambres. Demander des adresses au Service de logement de l'université concernée.	Trouver soi-même un logement. Parfois, l'entreprise d'accueil aide à trouver un logement.
ASSURANCES	--	Vérifier que son assurance-maladie couvre de manière adéquate les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. Si nécessaire, conclure une assurance complémentaire. Certificat d'assurance demandé par l'université d'accueil à l'arrivée.	De nombreuses universités obligent à contracter une assurance maladie dans le pays d'accueil. Se renseigner sur le site internet des universités.	Assurance-maladie américaine obligatoire (comportant une assurance rapatriement médical en cas d'urgence) : environ US\$ 86 par mois. Recommandation : garder son assurance-maladie en Suisse afin d'être couvert en cas de retour anticipé et d'éviter les inconvénients éventuels d'une réadmission au retour.	Obligation de détenir une couverture d'assurance médicale valide au Québec (loi québécoise). Couverture sociale à des conditions avantageuses offerte par certains établissements universitaires.	Vérifier que son assurance-maladie couvre de manière adéquate les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger. Si nécessaire, conclure une assurance complémentaire. Déclaration d'assurance à remplir.
	S'assurer d'être couvert par son assurance RC (responsabilité civile) durant le séjour à l'étranger.					
VISA AUTRE	--	Un visa de séjour d'études peut être requis. L'information est à obtenir auprès du Service consulaire du pays concerné. Attention : la procédure peut durer plusieurs mois !		Dès la confirmation du placement, ISEP envoie aux participants l'attestation nécessaire à l'obtention du visa ou du permis de séjour. Attention : la procédure jusqu'aux résultats de placement peut durer plusieurs mois !	Passeport valable pour la durée du séjour d'études. Pour les séjours de 6 mois et plus : certificat d'acceptation du Québec (CAQ) délivré par le gouvernement du Québec ET permis d'études délivré par le gouvernement du Canada. A obtenir avant l'arrivée au pays. Procédure pouvant durer 2 à 3 mois. Frais exigés à chacune des étapes.	Un visa peut être requis. L'information est à obtenir auprès du service consulaire du pays concerné. Attention : la procédure peut durer plusieurs mois !